



# PROJET DE LOTISSEMENT ROUTE D'ISDES SULLY-SUR-LOIRE (45)

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

MAITRISE FONCIERE DES TERRAINS

PIÈCE n°3

Art. R.181-13 du Code de l'Environnement

## PIÈCE N°3 : MAITRISE FONCIERE DES TERRAINS

Les documents justifiant de la maîtrise foncière de la parcelle accueillant le lotissement sont présentés en Annexe 1.

L'Annexe 2 présente les documents attestant de la maîtrise foncière des parcelles ciblées pour la compensation des zones humides impactées., à savoir

- Les relevés de propriété et plans des étangs communaux visés pour les mesures de compensation ;
- La convention de mise à disposition de ces étangs de la commune au Maître d'ouvrage.